

DEMANDE D'ADMISSION / ANNEE 2011-2012
(remplir une feuille par personne)

A remplir par le Secrétariat

Ord.: class

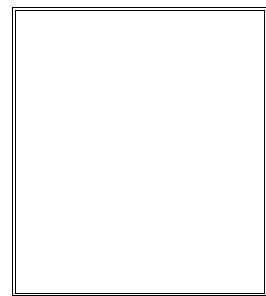
carol

facture:

no. id:

visa:

Membre dès:



NOM (M., Mme, Mlle) : PRENOM :

NE(E) LE : E-mail.....

ADRESSE : NPA + LIEU:

☎ Privé..... ☎ Prof..... ☎ Natel.....

TARIFS 2011-2012	Finance d'entrée	Été 2011	Été/hivers 2011-2012
	Pour les personnes non domiciliées dans la commune de Versoix	<i>avril - octobre</i>	<i>avril - mars</i>
<u>Versoisien</u>			
Couple		<input type="checkbox"/> CHF 510.--	<input type="checkbox"/> CHF 800.--
Adulte		<input type="checkbox"/> CHF 300.--	<input type="checkbox"/> CHF 490.--
Junior 1 *		<input type="checkbox"/> CHF 145.--	<input type="checkbox"/> CHF 220.--
Junior 2 **		<input type="checkbox"/> CHF 90.--	<input type="checkbox"/> CHF 140.--
Etudiant ***		<input type="checkbox"/> CHF 145.--	<input type="checkbox"/> CHF 220.--
Apprenti		<input type="checkbox"/> CHF 145.--	<input type="checkbox"/> CHF 220.--
<u>Non -Versoisien</u>			
Couple	<input type="checkbox"/> CHF 800.--	<input type="checkbox"/> CHF 530.--	<input type="checkbox"/> CHF 840.--
Adulte	<input type="checkbox"/> CHF 400.--	<input type="checkbox"/> CHF 310.--	<input type="checkbox"/> CHF 510.--
Junior 1 *	<input type="checkbox"/> CHF 150.--	<input type="checkbox"/> CHF 145.--	<input type="checkbox"/> CHF 220.--
Junior 2 **	<input type="checkbox"/> CHF 100.--	<input type="checkbox"/> CHF 90.--	<input type="checkbox"/> CHF 140.--
Etudiant ***	<input type="checkbox"/> CHF 400.--	<input type="checkbox"/> CHF 145.--	<input type="checkbox"/> CHF 220.--
Apprenti	<input type="checkbox"/> CHF 400.--	<input type="checkbox"/> CHF 145.--	<input type="checkbox"/> CHF 220.--
Passif			<input type="checkbox"/> CHF. 50.--
*	Un junior 1 doit être âgé de moins de 19 ans au 31.12.2011 (1993)		
**	Un junior 2 doit être âgé de moins de 16 ans au 31.12.2011 (1996 +)		
***	Tarif étudiant jusqu'à 25 ans sur présentation de la carte d'immatriculation		

- Finance d'entrée** : Tout nouveau membre n'habitant pas la Commune de Versoix doit s'acquitter de la finance d'entrée, en plus de la cotisation.
- Cotisation** : La cotisation est payable d'avance, dans son intégralité, lors de la confirmation d'admission par le Comité. Chaque année, la cotisation est payable d'avance, avant le 31 mars.
- Cotisation pour l'été** : (avril - octobre) Le membre qui désire s'inscrire pour l'été aura la possibilité de prolonger son inscription pour l'hiver, à condition de s'acquitter immédiatement du solde de la cotisation due jusqu'à avril, ainsi que d'un supplément de 50 CHF pour les frais d'administration. Toutefois cette prolongation est soumise à l'approbation du Comité.
- Renouvellement de l'inscription / Démission** : L'inscription est renouvelée automatiquement d'année en année. Le membre qui veut quitter le TCV doit informer le Comité, par écrit, un mois avant la fin de la saison sportive, soit à fin février au plus tard.
- Statuts et règlement du TCV** : Lors de la confirmation d'admission par le Comité, le nouveau membre reçoit s'il le désire une copie des statuts ainsi que le règlement ou les consulte sur le site du TCV et déclare en acceptant les clauses.

Versoix, le Signature :